

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2019

DECISIONS MODIFICATIVES

Passerelle : une décision modificative a été prise au dernier conseil municipal pour intégrer les frais d'études pour un montant de 3360 € à l'article 2312 en dépenses et à l'article 2031 en recettes. Or une mauvaise saisie a enregistré cette DM au chapitre 040 au lieu du chapitre 041. Le conseil municipal annule et remplace cette DM pour régularisation.

Les RODP Orange 2016 et 2017 ont été annulées pour mauvais calculs. Le conseil municipal décide d'abonder le chapitre 67 article 673 titres annulés sur exercices antérieurs pour un montant de 2 100 € en prélevant la même somme à l'article 022 dépenses imprévues.

Deux cautions ont été rendues suite au départ de deux locataires. Le conseil municipal inscrit la somme de 760 € à l'article 165 et prélève la même somme à l'article 020 dépenses imprévues.

CITY STADE

La pose du city-stade est pratiquement terminée. Il reste le traçage des lignes de la piste d'athlétisme.

Le conseil municipal choisit les différents jeux pour enfants proposés à installer sur le terrain à proximité du city-stade.

Le conseil municipal adopte la délibération modificative suivante : inscription de 7 800 € au compte 2113 de ce programme et prélèvement de 600 € à l'article 21318 du programme 201804 accessibilité et 7 200 € à l'article 2312 du programme 201801 travaux RD13.

RD13

Le compte-rendu du comptage des véhicules installé à l'entrée de l'agglomération vers le cimetière n'est pas encore connu.

PASSERELLE

Une réunion avec l'Adater a permis d'avancer sur la signalisation du chemin pédagogique.

Le bureau d'études MIM a remis un projet de dossier de consultation. Quelques précisions sont à revoir avant l'édition définitive.

ACHAT MATERIEL

Le conseil municipal décide d'acquérir un tracteur neuf Iseki et une désherbeuse mécanique pour l'entretien du cimetière, du terrain de boules, du camping et certains trottoirs.

Le conseil municipal vote une décision modificative pour abonder le programme d'acquisition de matériel et mobilier.

CONVENTION FORMATION CERTIPHYTO

Un agent du service technique suit la formation certiphyto organisée par Moulins Communauté.

Le conseil municipal accepte la convention proposée par Moulins Communauté précisant l'organisation et le coût de cette formation et autorise le Maire à la signer.

BULLETIN MUNICIPAL

Le bulletin est en cours d'élaboration. Tous les articles n'ont pas été remis.

PROBLEME POUBELLES

Il est alors rappelé que la commune a signé une convention avec le Sictom s'engageant à trier les différents déchets. Le personnel communal s'est également engagé en ce sens.

Différentes poubelles avec les sigles correspondant ont été installées dans la salle des associations et aux écoles.

Il a été constaté que les utilisateurs ne respectent pas les consignes de tri. Une note sera transmise pour rappel.